

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 avril 2014

Date de la convocation : 01/04/2014

Le huit avril deux mille quatorze à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BAQUE, Maire

Présents : MM Jean-Pierre BAQUE, Maire, Nicole JOULLIE, Didier SARKISSIAN, François BUFFIN, Emerick DALLA-BARBA, Maires-Adjoint, Josiane POURQUE, Laurence TOMASELLO, Isabelle LUSTRI, Cécilia DEVAUX, Pascal DALLA-BARBA, Christian BEGUE, Paolo DE ALMEIDA, Mathieu MENDOUSSE, Dimitri RANSAN, Gaston REY

Secrétaire de séance : Dimitri RANSAN

ELECTION DES DELEGUES AUX SYNDICATS

Le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article L.5211-8 du code général des collectivités territoriales qui précise que le mandat des délégués aux syndicats mixtes est lié à celui du Conseil Municipal qui les a désignés.

Suite au renouvellement du conseil municipal, le Maire invite celui-ci à procéder à l'élection des délégués des Syndicats dont la commune est membre

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets
Ont été élus à l'unanimité des membres présents :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS

S.I.V.O.M. à la carte

Délégués titulaires : 2 -- Jean-Pierre BAQUE – Josiane POURQUE

Délégués suppléants : 0

SIAEP DE LA REGION DE VIC FEZENSAC

S.I.V.U.

Délégués titulaires : 2 -- François BUFFIN -- Mathieu MENDOUSSE

Délégués suppléants :

SYNDICAT MIXTE DES TROIS VALLEES

S. Mixte Fermé à la carte (Art. 1 5711-1 du CGCT)

Délégués Titulaires : 1 – Emerick DALLA-BARBA

Délégués suppléants : 1 -- Dimitri RANSAN

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA BAISE

S.I.V.U

Délégués titulaires : 1 -- François BUFFIN

Délégués suppléants : 1 – Gaston REY

SICTOM DU SECTEUR CENTRE

S.Mixte Fermé (Art. L5711-1 du CGCT)

Délégués titulaires : 1 – Didier SARKISSIAN

Délégués suppléants : 1 -- Cécilia DEVAUX

Le conseil municipal a procédé à la constitution des diverses commissions communales, après vote à l'unanimité des membres présents :

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Nicole JOULLIE – Isabelle LUSTRI – Laurence TOMASELLO – Cécilia DEVAUX – François BUFFIN

Commission des finances

Jean-Pierre BAQUE – Nicole JOULLIE – Didier SARKISSIAN – François BUFFIN – Emerick DALLA-BARBA – Pascal DALLA-BARBA – Mathieu MENDOUSSE – Gaston REY

Commission des travaux

***Voirie :**

Jean-Pierre BAQUE – Emerick DALLA-BARBA – Mathieu MENDOUSSE – Christian BEGUE

• Autres travaux :

Pascal DALLA-BARBA – Josiane POURQUE – Gaston REY – Mathieu MENDOUSSE

Personnel communal

Technique : Didier SARKISSIAN – Emerick DALLA-BARBA

Ecole et secrétariat : Nicole JOULLIE

Caisse des écoles

François BUFFIN – Paolo DE ALMEIDA

Conseil d'école

Nicole JOULLIE – Isabelle LUSTRI – Cécilia DEVAUX – Gaston REY

Commission communication :

Nicole JOULLIE – François BUFFIN – Josiane POURQUE – Paolo DE ALMEIDA – Cécilia DEVAUX

Commission relations avec les associations :

Paolo DE ALMEIDA – Isabelle LUSTRI – Laurence TOMASELLO – Dimitri RANSAN

Commission réceptions

Nicole JOULLIE – François BUFFIN – Josiane POURQUE – Laurence TOMASELLO – Isabelle LUSTRI – Cécilia DEVAUX

Commission Esthétique village

Nicole JOULLIE – Josiane POURQUE – Laurence TOMASELLO – Isabelle LUSTRI – Dimitri RANSAN

TARIFS REDEVANCE SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs du service d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de modifier les tarifs de la redevance d'assainissement sur la consommation pour l'année 2014.

Ces tarifs seront donc de :

Pour les usages domestiques

* redevance de branchement	42,80 €
* redevance sur consommation	0,90 €/m ³

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux d'imposition directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2014, le maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer pour 2014 les taux suivants, identiques à 2013 :

- taxe d'habitation : 11,76
- taxe sur le foncier bâti : 38,82
- taxe sur le foncier non bâti : 83,96

Concours du Receveur municipal et Attribution d'indemnité

Le Conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Catherine ORTET, Receveur municipal
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour le montant réglementaire

INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de voter le taux de l'indemnité du maire et des adjoints

Vu le décret n° 94.599 du 15 juillet 1994

Après en avoir délibéré et après vote, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

DECIDE de verser à compter du 4 avril 2014 :

- à Monsieur Jean-Pierre BAQUE, Maire, une indemnité de fonction égale à 18,30 % de l'indice brut 1015, majoré 821

- à Madame Nicole JOULLIE, 1^{er} Adjoint, une indemnité de fonction égale à 7,32 % de l'indice brut 1015, majoré 821
- à Monsieur Didier SARKISSIAN, 2^{ème} Adjoint, une indemnité de fonction égale à 7,32 % de l'indice brut 1015, majoré 821
- à Monsieur François BUFFIN, 3^{ème} Adjoint, une indemnité de fonction égale à 7,32 % de l'indice brut 1015, majoré 821
- à Monsieur Emerick DALLA-BARBA, 4^{ème} Adjoint, une indemnité de fonction égale à 7,32 % de l'indice brut 1015, majoré 821

VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT COULOUMERE

Présenté par le Maire, il est adopté par 14 voix pour et 1 abstention, avec les caractéristiques suivantes :

Section de fonctionnement

	dépenses		Recettes
011 charges générales	410 000	7133 recettes	410000

Section d'investissement

	dépenses		Recettes
3355 travaux	410000	1641 emprunt	410000

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Présenté par le Maire, il est adopté à l'unanimité des membres présents

Section de fonctionnement

	dépenses		Recettes
011 charges générales	22714	002 excédents	18214
012 charges personnel	5000	70 redevance	18000
65 charges gestion	1000		
67 charges except	500		
68 amortissement	4000		
706 reversement Adour Garonne	3000		
TOTAL	36214	TOTAL	36214

Section d'investissement

	dépenses		Recettes
23 travaux	44355	001 excédents	40355
		28 amortissements	4000
TOTAL	44355	TOTAL	44355

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Présenté par le Maire, il est adopté par 14 voix pour et 1 contre, avec les caractéristiques suivantes :

Section de fonctionnement

	dépenses		Recettes
011 charges générales	270257	70 produits service	20000
012 charges personnels	259000	73 impôts et taxes	292528
65 charges gestion	145800	74 dotations	237525
66 charges financières	21100	75 produits divers	25000
68 amortissement	16034	Excédent reporté	177805
73 dégrèvement jeunes agriculteurs	2000		
023 vir. Sect. Invest.	40867		
TOTAL	753058	TOTAL	752058

Section investissement

	Dépenses	RAR		Recettes
001 déficit reporté	62283		FCTVA	8930
16 remb. emprunts	25330		Couverture déficit	142282
16 caution	1000		DGE village	38000
204 ligne téléphone St Roch	2000		Amortissement VRE ST ROCH	6483
21 achat maison + toiture		80000	Amortissement. Electricité abattoir	1069
21 travaux foyer	15000		Amortissement lignes FT	6479
21 sanitaires école	20000		21 virement section fonct	40867
21 fenêtres école	20000			
21 matériel bureau	7000			
21 tondeuse	2500			
21 aménagement village	10000			
TOTAL	165113	80000	TOTAL	245113

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 50